



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Marche unique

Question écrite n° 29633

Texte de la question

Reponse. - renouvellement de son bail en vue de la conservation de son fonds de commerce dont les divers elements constitutifs sont enumeres par la loi du 17 mars 1909 est definie par le decret no 53-960 du 30 septembre 1953 modifie. Le ministre du commerce, de l'artisanat et des services indique a l'honorable parlementaire qu'aucune disposition actuelle ni future au plan communautaire ne remet en cause la protection legale attachee a la notion de fonds de commerce. L'Acte unique europeen en date des 17 et 28 fevrier 1986, qui modifie les traites institutifs des communautes, et le livre blanc de la commission sur l'achevement du marche interieur, qui recense les quelque 300 directives necessaires a l'unification du marche, ne comportent en effet aucune mesure susceptible d'entraîner la suppression de la notion de fonds de commerce, qui restera des lors en vigueur dans le droit interne francais apres le 31 decembre 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - renouvellement de son bail en vue de la conservation de son fonds de commerce dont les divers elements constitutifs sont enumeres par la loi du 17 mars 1909 est definie par le decret no 53-960 du 30 septembre 1953 modifie. Le ministre du commerce, de l'artisanat et des services indique a l'honorable parlementaire qu'aucune disposition actuelle ni future au plan communautaire ne remet en cause la protection legale attachee a la notion de fonds de commerce. L'Acte unique europeen en date des 17 et 28 fevrier 1986, qui modifie les traites institutifs des communautes, et le livre blanc de la commission sur l'achevement du marche interieur, qui recense les quelque 300 directives necessaires a l'unification du marche, ne comportent en effet aucune mesure susceptible d'entraîner la suppression de la notion de fonds de commerce, qui restera des lors en vigueur dans le droit interne francais apres le 31 decembre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29633

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : commerce, artisanat et services

Ministère attributaire : commerce, artisanat et services

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1987, page 4828

Réponse publiée le : 15 février 1988, page 703